

UNION CYCLISTE SARLADAISE

GP du Cyclo-cross

Souvenir **Benoît ULBERT**

PEINCH à SARLAT LA CANEDA

Règlement de l'organisation d'une course cycliste CYCLO-CROSS

Cette épreuve inscrite au calendrier de l'**UFOLEP 24** se déroulera :

- Lieu : **SARLAT LA CANEDA – PEINCH**
- Circuit : **1.800 Km**
- Date : **09/12/2018**
- Heure et lieu de départ : **15h00 – Lieu dit PEINCH**
- Heure et lieu d'arrivée : **15h50**

Catégories concernées : Toutes les catégories

- Cette épreuve ne sera ouverte qu'aux licenciés **UFOLEP**, munis de leur carte de Catégorie.

Initiation au cyclo-cross pour les jeunes, **départ 14H30** avec certificat médical.

Circuit : 20 Mn pour les Minimes – 30 Mn pour les Féminines et jeunes de 15 à 16 ans – 50 Mn pour les Séniors, au bout de 25Mn sera calculé le nombre de tours restants.

Le départ sera donné à **15H00** à **PEINCH** Commune de **SARLAT LA CANEDA**

- L'arrivée sera canalisée par des barrières et de la rubalise.
- La protection du circuit sera assurée par l'équipe de signaleurs du club organisateur.
- Le fait de signer la feuille de départ, les concurrents s'engagent à effectuer le parcours dans le respect du règlement de l'UFOLEP et d'appliquer les consignes éventuelles données au départ par le collège des commissaires de la Fédération.

Service médical :

- La couverture médicale de l'épreuve sera assurée par les secouristes PSC1 du club organisateur.
- Les pompiers de SARLAT LA CANEDA (18) seront contactés en cas d'urgence. (Un plan du circuit leur sera remis)

Assurance et responsabilité :

- Les coureurs bénéficient d'une assurance individuelle avec leur licence 2018_2019
- L'organisateur est couvert par une police d'assurance souscrite auprès de GROUPAMA (Groupama Centre Atlantique, 2 Ave de Limoges – BP 8527 79044 Niort cedex 9).
- Le port du casque est obligatoire.

Récompense :

- Une coupe et une gerbe au coureur de chaque catégorie sera remise aux vainqueurs à l'issue de l'épreuve et une récompense aux autres coureurs, un casse-croute sera offert et on terminera ce cyclo-cross par le pot de l'amitié.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement si les circonstances les y obligent.